



Rapport d'activité 2023

ENTREtenir, EXPLOITER ET MODERNISER

**LES ROUTES NATIONALES ET
LES AUTOROUTES NON CONCÉDÉES
DU QUART SUD-EST DE LA FRANCE**



RÉSEAU DE LA DIR MÉDITERRANÉE

750 km
d'itinéraires routiers
répartis sur
3 régions et
9 départements



Réseau de la DIR Méditerranée

- Autoroutes non concédées
- Routes nationales à chaussée séparée
- Routes nationales bidirectionnelles
- Routes nationales impactées par la loi 3DS
- Siège de la DIR

Exploitation

- District
- CIGT : Information et gestion de trafic
- CEI : Centre d'entretien et d'intervention
- Centre secondaire d'un CEI
- Point d'appui VH : Viabilité hivernale

Ingénierie

- SIR : Service d'ingénierie routière Marseille
- SIR : Service d'ingénierie routière Mende-Montpellier
- Centre de travaux

A PROPOS DE LA DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES MÉDITERRANÉE (DIRMED)

Service déconcentré du Ministère de la Transition Écologique, la Dirmed exploite, entretient et modernise près de 750 km d'autoroutes et de routes nationales, du quart Sud-Est de la France.

NOS MISSIONS : ENTREtenir, EXPLOITER ET MODERNISER



L'exploitation : cœur de métier de la DIRMED

La DIR Méditerranée préserve la viabilité du réseau routier 24h/24 et 7 jours/7, notamment en période hivernale. Elle protège les usagers de la route en veillant à la conservation du domaine routier et en assurant leur sécurité en cas d'incident ou d'accident. Enfin, elle optimise, gère de manière dynamique le trafic et contribue à l'information routière.



L'entretien du réseau national, une exigence de qualité pour la DIRMED

La DIR Méditerranée définit et met en œuvre les politiques de surveillance et d'entretien (entretien courant, assainissement, fauchage, propreté), visite et inspecte les ouvrages (chaussées, tunnels et ponts), entretient au quotidien les chaussées, les équipements, les espaces verts... Elle réalise également les travaux de réparation et de régénération d'envergure du patrimoine routier.



L'ingénierie routière : expertise de la DIRMED au service de la modernisation du réseau routier

En plus de l'exploitation et l'entretien quotidiens du réseau dont elle a la charge, la DIR Méditerranée investit et s'investit dans la modernisation du patrimoine routier. En effet, pour améliorer la résilience et la capacité d'ensemble de son réseau et pour l'adapter aux exigences à la fois des nouvelles mobilités mais aussi du changement climatique, la DIR Méditerranée travaille à l'aménagement de ce réseau et intervient, de plusieurs manières, dans la construction de nouvelles infrastructures.

SOMMAIRE

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE ROUTIER ET LA SÉCURITÉ DES USAGERS	6
→ Régénérer durablement le patrimoine routier : nos projets d'envergure	4
→ Renforcer la résilience des infrastructures face aux risques naturels et aux aléas climatiques	5
→ Renforcer la sécurité des usagers	6
DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DU RÉSEAU ROUTIER	9
RÉPONDRE AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE	11
→ Réduire notre impact environnemental	11
→ Offrir une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle	13
→ Protéger et restaurer la biodiversité	14
VIE DE L'INSTITUTION : ANNÉE DE TRANSITION VERS UN NOUVEAU PROJET DE SERVICE	16
→ Une année charnière dans le déploiement de la Loi 3DS	16
→ Vers un projet de service coconstruit et partagé	16
→ Une priorité permanente : la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail	17
→ L'adaptation des compétences aux nouveaux métiers	19
→ La mise en œuvre d'un dialogue social ouvert et de qualité	20



DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LE PROJET DE SERVICE 2024-2028



Denis BORDE
*Directeur interdépartemental
des routes Méditerranée*

Finalement, la DIRMED n'a pas eu besoin de renaître de ses cendres : la mise en œuvre de la loi 3DS n'aura concerné que 80 km de son réseau mais aura malgré tout rendu nécessaire le transfert de deux de ses centres d'entretien et d'intervention et éprouvé une vingtaine d'agents. Pour autant, l'après 3DS est encore devant nous avec notamment le transfert effectif de services au 1^{er} novembre 2024 et la gestion des agents mis à disposition.

Ces éléments de contexte conjugués à la nécessité de se redonner un cap et de nouvelles ambitions ont conduit en 2023 la direction à engager un important processus coconstruit et partagé pour élaborer notre projet de service 2024-2028.

En parallèle, la DIRMED et ses agents ont décliné un contrat de gestion toujours plus ambitieux en faveur de la pérennité du patrimoine routier et de sa résilience puisque plus de 75M€ y auront été consacrés. La décarbonation des mobilités a de nouveau animé nos équipes tant en externe dans le cadre de la planification de la transition écologique qu'en interne avec une forte mobilisation de notre ingénierie et de toutes et tous pour inscrire dans cette orientation nos missions au quotidien.

Je vous laisse découvrir ce rapport d'activité qui témoigne de notre engagement et vous en souhaite une agréable lecture.

GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE ROUTIER ET LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Le réseau routier français, maillon essentiel du développement des territoires et de la vie quotidienne des usagers de la route, est confronté aux défis du temps et des aléas climatiques. Face à ces enjeux, la Dirmed se mobilise pour entretenir, renforcer et moderniser ce patrimoine garantissant ainsi sa performance, sa pérennité et optimisant la sécurité des usagers.

RÉGÉNÉRER DURABLEMENT LE PATRIMOINE ROUTIER : NOS PROJETS D'ENVERGURE

Bouches-du-Rhône

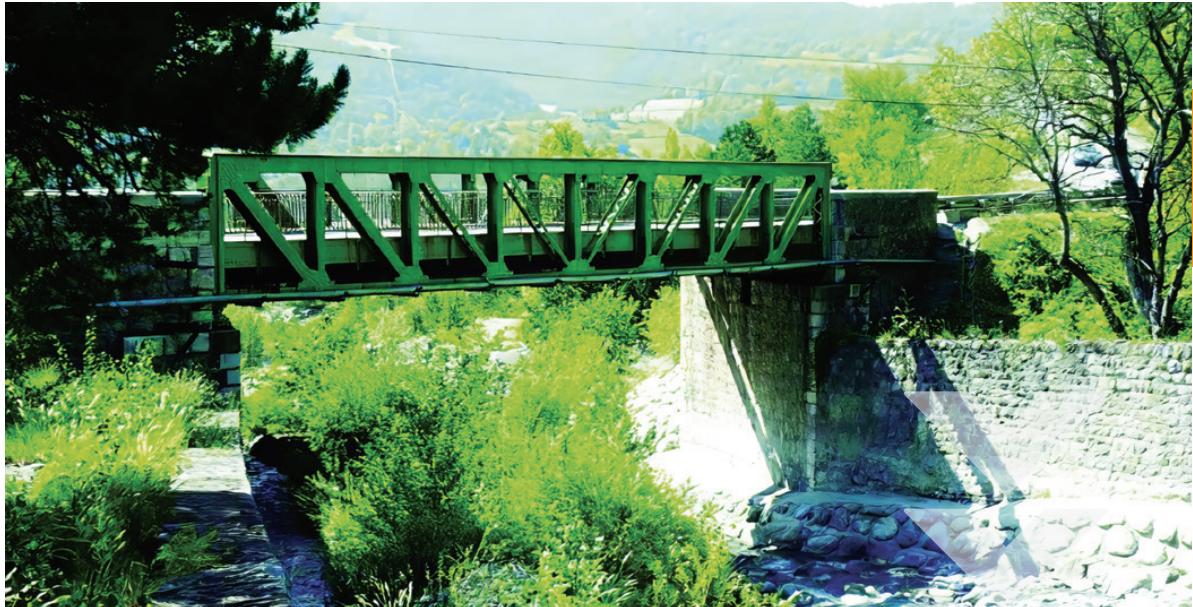
Le Viaduc de Caronte (A55)

La deuxième phase de travaux du chantier de rénovation du viaduc de Caronte à Martigues, a concerné en 2023 la réfection de la protection anti-corrosion du tablier et des soudures du caisson de l'ouvrage métallique. Afin d'empêcher tout rejet dans l'environnement et de récupérer tous les déchets issus du chantier, les échafaudages mobiles ont été totalement confinés. Ce chantier présente de nombreuses contraintes et difficultés : travaux sous circulation dans un espace réduit, en hauteur et sous contraintes plomb ; risques bactériologiques et dimensionnement des échafaudages vis à vis de la capacité portante de l'ouvrage. Le coût de cette phase de travaux s'élève à 14M€ TTC.

La première phase de travaux avait concerné les structures en béton : réparation du tablier, mise aux normes du dispositif antismisme et remplacement des appareils d'appuis sur les piles béton.



Construit entre 1969 et 1972, le viaduc de Martigues a fortement participé à l'expansion économique de la région en reliant le centre tertiaire de Marseille, la zone portuaire du golfe de Fos et les implantations industrielles de Port-de-Bouc, Lavéra, La Mède et Martigues. Avec un trafic de 80 000 véhicules par jour, il représente un véritable enjeu local.



Hautes-Alpes

Le Pont du Couleau (RN94)

Le pont du couleau, classé comme « structure gravement altérée avec urgence de travaux » (3U), nécessite une réhabilitation importante portant sur la réparation et le remplacement des sections corrodées de profilés rivetés, le décapage et la remise en peinture anti-corrosion de la charpente métallique, la réparation des culées en maçonneries et la remise à niveau des superstructures.

La période de préparation des travaux lancée en fin d'année 2023 a visé notamment à affiner le phasage des travaux et à préciser le périmètre des réparations qui débuteront début 2024. Les travaux sont programmés en deux phases concises afin de minimiser les périodes de perturbation de la circulation à une voie. Le budget dédié à ces travaux s'élève à plus d'un million d'euros TTC.

Mis en service en 1939, le pont du Couleau, situé sur la RN94, est un ouvrage métallique riveté de type poutre en treillis (PRATT). Il franchit le torrent du Couleau reliant les communes de Saint-Clément-sur-Durance et Châteauroux-les-Alpes. Son emplacement l'expose à des contraintes climatiques et aux agressions salines régulières dues au salage en période hivernale.

Hautes-Alpes

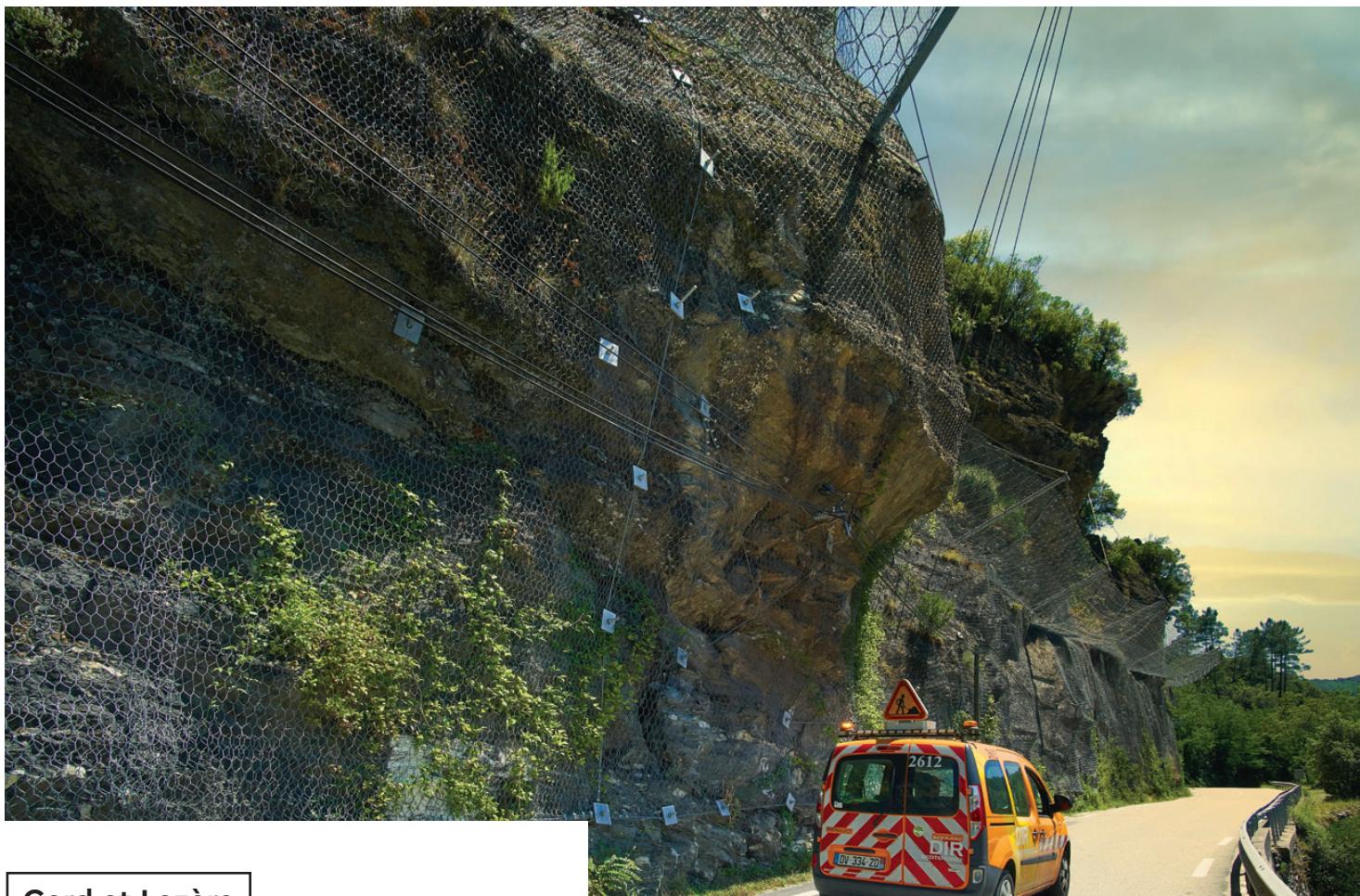
Le Pont du Riou Bourdou (RN94)

Situé sur la RN94, à Savines-le-lac, le Pont du Riou Bourdou nécessite des travaux d'entretien lourd et un renforcement de sa structure pour permettre le franchissement des convois exceptionnels et prolonger sa durée de vie. En 2023, les travaux structurels de renforcement des articulations de l'ouvrage et le renforcement du tablier se sont poursuivis et ont abouti à la réalisation de deux nouvelles phases au printemps et à l'automne. Ce phasage particulier résulte des enjeux environnementaux liés à la présence de chiroptères dans les caissons de l'ouvrage. La réfection des superstructures (dispositifs de retenue, trottoirs, étanchéité, couche de roulement et joints de chaussée) est programmée en 2024. Le coût des travaux s'élève à 4M€ TTC.



Construit entre 1958 et 1960, cet ouvrage se situe sur le tracé de la route nationale 94, principal axe structurant Est-Ouest du département des Hautes-Alpes, permettant de relier les deux pôles d'attractivité que sont Gap et Briançon et ouvrant l'accès à la frontière italienne par le col de Montgenèvre.

REFORCER LA RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES FACE AUX RISQUES NATURELS ET AUX ALÉAS CLIMATIQUES

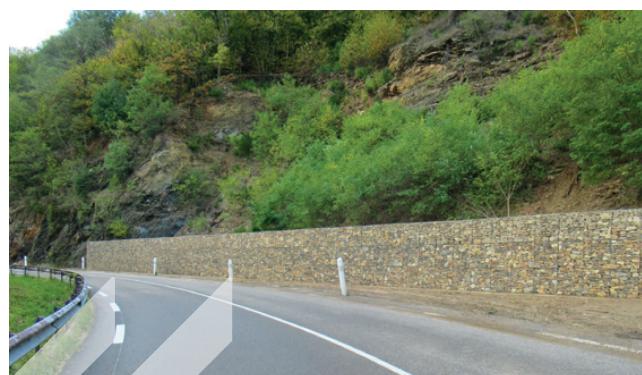


Gard et Lozère

Identifier les zones à risque et programmer des travaux de protection ciblés (RN106)

Dans le cadre du Programme d'Amélioration d'Itinéraire (PAI) qu'elle pilote sur la RN 106 (dans les départements du Gard et de la Lozère), la Dirméd a confié au BRGM, la réalisation d'une cartographie des risques naturels gravitaires : chutes de blocs, glissements de terrains, cavités souterraines.

Cette étude d'itinéraire d'un linéaire de 42 km, entre Alès et le col de Jalreste, a permis de prioriser et programmer les études et les travaux de sécurisation des routes qui s'étendent sur 24 secteurs de 2023 à 2028. En 2023, les études géotechniques préalables aux travaux ont porté sur un linéaire cumulé d'environ 5km. 125 000€ TTC ont été consacrés aux études qui permettront d'engager des premiers travaux d'un montant de 900 000€ TTC en 2024. Dans le cadre de ces études, 3 secteurs ont été classés comme fortement exposés aux chutes de blocs. Programmés prioritairement, les travaux sur ces secteurs débuteront dès 2024.

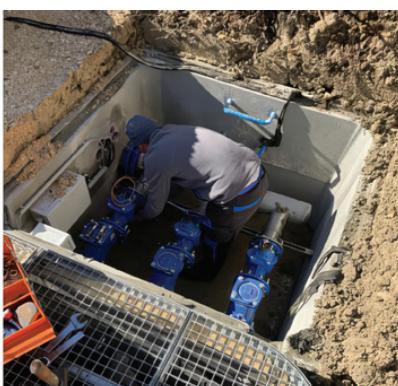


Bouches-du-Rhône

Assurer la sécurité des biens et des personnes : études et travaux du bassin de Cougourdan (RN 296)

Suite aux débordements du bassin de Cougourdan (nord d'Aix-en-Provence - RN296) ayant inondé les maisons le jouxtant en 2019 et 2021, la Dirméd a mené de nouvelles études afin de caractériser l'impluvium routier et les causes des débordements. Les études ont identifié un manque d'exutoire et un sous-dimensionnement du bassin. L'emprise foncière de l'État étant trop limitée pour permettre un agrandissement du bassin, la solution de la création d'un nouvel exutoire automatisé à proximité, a été privilégiée. Les travaux de terrassement, de mise en place des pompes et de l'automate ont été réalisés en 2023 avec une mise en service début novembre. Les importants épisodes pluvieux qui ont suivi ont permis de confirmer le bon fonctionnement des pompes et de la programmation.

Le montant de l'ensemble de l'opération s'élève à 269k€ TTC.



Hautes-Alpes

Prévenir les risques de glissements de terrain : mise en œuvre d'enrochements en urgence à Poligny (RN85)

Suite aux fortes intempéries de la fin d'année 2023, la Dirméd a procédé en urgence, entre le 11 et 19 décembre, à la mise en œuvre d'enrochements sur la RN 85 au niveau de la commune de Poligny. Les zones affouillées par l'important débit du Drac menaçaient de déstabiliser le talus et de provoquer son glissement. Près de 1600 tonnes de blocs rocheux ont été nécessaires à ces travaux, pour un coût avoisinant les 200 000€ HT.

Ces travaux ont été réalisés dans le strict respect du Code de l'Environnement en association étroite avec la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes (DDT 05). Ils ont préfiguré les travaux de sécurisation de l'itinéraire qui seront menés à compter de 2024 après des études géotechniques poussées.

Bouches-du-Rhône

Prévenir les risques liés aux fortes précipitations : des curages intensifs des réseaux humides du District urbain

Pour répondre à l'augmentation des épisodes pluvieux intenses pouvant mettre en péril les infrastructures routières et la sécurité des usagers, le District Urbain s'est engagé dans une vaste campagne de remise en état de ses réseaux humides. En 2023, des curages intensifs ont ainsi été réalisés sur les réseaux d'assainissement d'une partie de l'autoroute A55.

Plus largement, pour répondre à ces risques, la Dirméd a procédé à des diagnostics spécifiques sur les ouvrages hydrauliques afin d'intervenir si besoin pour les mettre à niveau.

REFORCER LA SÉCURITÉ DES USAGERS



Lutter contre les risques d'incendies

Bilan des Obligations Légales de Débroussaillement

Une partie des routes gérées par la Dirméd sont soumises aux obligations légales de débroussaillement (OLD). Les OLD, prises par arrêtés préfectoraux depuis 2020, définissent les secteurs concernés et la largeur de la bande à traiter. Réalisées en régie par les agents des CEI ou externalisées à un prestataire spécialisé, les OLD doivent être mises en œuvre avant la période estivale.

Au sein du District Rhône Cévennes

Le DRC est soumis aux mêmes contraintes que le District urbain avec des zones de recul plus ou moins importantes. En 2023, pour répondre au mieux aux exigences de l'arrêté OLD en termes de végétation à hautes tiges et d'espacements entre les bouquets d'arbres, d'importants travaux d'éclaircissement ont été réalisés par les CEI de Boucoiran et du Grand Combien. Sur l'ensemble de son périmètre, le DRC a ainsi débroussaillé 15,6 ha de surface pour un budget de 231k€ TTC.

Au sein du District Urbain

Le DU dispose sur son périmètre deux zones particulièrement sensibles aux risques de feux de forêts : en bordure de l'autoroute A55 sur le massif de l'Estaque et de l'autoroute A7 sur les communes de Vitrolles et Rognac. En 2023, il a réalisé le débroussaillement de 164ha de surface pour un budget de 1,4M€ TTC.

Bouches-du-Rhône

Création de cunettes anti-mégots (A55)

Suite aux incendies de l'été 2016, en bordure des autoroutes A7, A51 et A55, la Dirméd s'est engagée à mettre en œuvre des équipements pour réduire les risques d'incendie. La Dirméd a donc élaboré un programme pour la création de cunettes anti-mégots le long des sections à plus forts enjeux de trafic et de risque incendie en lien avec le degré d'urbanisation et la nature de la végétation environnante. Chaque année, depuis 2017, conformément au programme, quelques centaines de mètres de cunettes sont créés. En 2023, 300 m de cunettes anti-mégots ont ainsi été réalisés le long de l'autoroute A55, dans le sens Marignane vers Marseille, sur le territoire de la commune de Gignac-la-Nerthe, pour un montant de 330 k€ TTC.



Gard

S'assurer de la maîtrise des protocoles AcciMaDa : exercice de simulation de contamination d'un bassin de rétention (RN106)

Le Centre d'Entretien et d'Intervention (CEI) de Boucoiran et la Cellule Risques Technologiques des Cévennes (entité des sapeurs-pompiers du Gard) ont organisé en avril 2023, un exercice de simulation de contamination chimique d'un bassin afin de vérifier la bonne maîtrise des protocoles d'AcciMaDa (accident de matières dangereuses) et le bon fonctionnement des équipements.

Organisé sur la RN 106, l'exercice qui a mobilisé l'ensemble des intervenants concernés - préfecture, forces de l'ordre, pompiers, exploitants, chimistes - simulait un accident de camion-citerne dont le chargement d'hydrocarbures se déversait dans un bassin routier. Coordonnées, les équipes de secours ont rapidement déployé les actions du protocole : fermeture de l'ouvrage de sortie pour éviter le déversement dans le milieu naturel, récupération dans le bassin des hydrocarbures et fermeture de l'ouvrage d'entrée pour confiner les polluants.

Le retour sur le déroulement et l'organisation de l'exercice s'est avéré satisfaisant tout en permettant d'engager une réflexion sur les procédures.

Assurer la sécurité des usagers en période hivernale

La période de viabilité hivernale 2023-2024 a été marquée par un hiver moins long et rigoureux et par un faible enneigement sur les Alpes du Sud entraînant, de fait, comme pour la saison précédente, une consommation de fondant relativement faible : 2993 tonnes en 2023-24 (2054,4 tonnes consommées en 2022-23).

Le coût de cette saison de VH s'élève à 600k€.

Garantir la sécurité dans les tunnels routiers

Le Système de Gestion de la Sécurité des Tunnels (SGS) couvre l'ensemble des tunnels de la L2 et la tranchée couverte de Montgenèvre. À la suite des grands incendies survenus dans des tunnels alpins en 1999 et au début des années 2000, les textes applicables en France et en Europe dans le domaine de la sécurité des tunnels routiers ont fait l'objet d'une importante évolution. En s'appuyant sur les dispositions mises en place dans d'autres domaines, comme l'aérien ou les transports guidés, le Centre d'Etudes des Tunnels (CETu) a proposé la mise en place d'un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) reposant sur :

- une politique de sécurité ;
- une organisation (les intervenants et leurs périmètres d'actions, responsabilités, procédures, indicateurs, outils de pilotage et de suivi) ;
- un dispositif d'évaluation (RETEX, analyses, audits...) ;
- le développement d'une culture de la sécurité au quotidien.

Engagée dans l'élaboration de ce système de gestion en 2018, la Dirméd a déployé un SGS expérimental dès 2019. L'audit de diagnostic réalisé par le CETu en 2020 a permis de poursuivre le travail et d'aboutir à un SGS consolidé en mai 2022 qui a fait l'objet d'un nouvel audit. Les retours des derniers audits réalisés confirmé la maturité du SGS de la Dirméd et ont permis de poursuivre en 2023 sa démarche d'amélioration continue au bénéfice de la sécurité dans l'exploitation de ses tunnels. Le SGS fera l'objet d'un nouvel audit en 2024.



DÉVELOPPER LA CAPACITÉ DU RÉSEAU ROUTIER

En plus de l'exploitation et l'entretien quotidiens du réseau dont elle a la charge, la DIR Méditerranée investit et s'investit dans la modernisation du patrimoine routier. En effet, pour améliorer la résilience et la capacité d'ensemble de son réseau et pour l'adapter aux exigences à la fois des nouvelles mobilités mais aussi du changement climatique, la DIR Méditerranée travaille à l'aménagement de ce réseau et intervient, de plusieurs manières, dans la construction de nouvelles infrastructures.

Gard

Poursuite des travaux de la déviation de Laudun l'Ardoise (RN580)

Le projet de déviation de Laudun l'Ardoise sur la RN580 s'est poursuivi en 2023. En mars 2023, les avancées de l'opération ont permis la mise en service du barreau entre le giratoire Nord et le giratoire d'entrée (sur la RD9) et la mise en service du pont rail de franchissement de la voie SNCF.

La suite des travaux porte sur le marché GR1-GR2 concernant la section principale de la déviation de Laudun L'Ardoise (terrassement, assainissement, chaussée, OA2). La mise en service de la déviation est programmée au second semestre 2024.

D'un coût global de 30M€ TTC, le projet piloté par la DREAL Occitanie et conduit en maîtrise d'œuvre par la Dirméd, vise en particulier la suppression d'un passage à niveau accidentogène pour améliorer la sécurité des usagers.



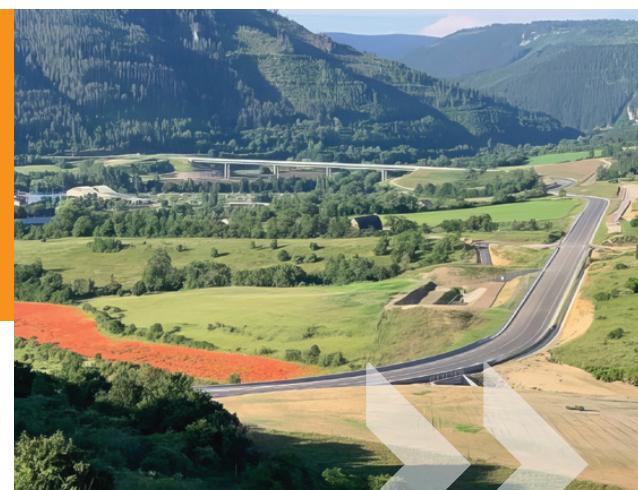
Lozère

Fin des travaux et inauguration de la Rocade Ouest de Mende (RN88)

L'opération de la Rocade Ouest de la ville de Mende s'est achevée en 2023. Elle avait pour objectif de participer à détourner du centre-ville le trafic de transit de la RN88 pour restituer l'usage des voies urbaines aux échanges locaux, et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie pour les riverains.

Les travaux ont nécessité la construction de sept ouvrages d'art courants, d'un viaduc de 323m, d'un carrefour giratoire, de trois bassins de traitement et de régulation, de plusieurs dispositifs de confortement pour pallier les contraintes géologiques.

L'opération, d'un coût de 30M€ financé au CPER (contrat de plan État-Région), a été portée en maîtrise d'ouvrage par la DREAL Occitanie et en maîtrise d'œuvre études et travaux par la Dirméd avec l'appui du CEREMA pour la conception du viaduc. La rocade a officiellement été inaugurée le 14 juillet 2023.



Bouches-du-Rhône

Aménagement de l'échangeur A7/RD113 de l'Agavon

Les travaux de doublement de la bretelle de sortie n°30b de l'échangeur de l'Agavon (A7) et de création d'une voie réservée aux bus depuis l'autoroute en direction de l'aéroport, ont débuté le 6 novembre 2023. Ils permettront de décongestionner le secteur en doublant la capacité de la bretelle de sortie n°30 et en passant ponctuellement la RD113 de 2 à 3 voies. Ils faciliteront par ailleurs la liaison des bus en direction de l'aéroport en créant un sas dédié permettant de gagner directement la RD113 depuis l'autoroute.

L'opération est portée par la Dirméd qui assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle et la maîtrise d'œuvre, y compris sur le réseau départemental, par convention de délégation. Le montant des travaux s'élève à 7,32 M€ TTC, financés à hauteur de 90 % par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et 10 % par l'État. La mise en service des aménagements interviendra avant le début des Jeux Olympiques 2024.



Gard

Lancement des travaux du giratoire de Roquemaure (RN580)

L'opération de création d'un giratoire au droit de l'échangeur d'autoroute A9 n°22 (sortie Roquemaure), de la RN580 (dite la Rhodanienne), de la RD6580, d'une voie communale et des accès riverains (dont des viticulteurs) a été inscrite au contrat de plan 2015-2020, à la demande des élus locaux et dans la perspective du développement des zones d'activités desservies.

Elle est un élément du projet dit de la Rhodanienne qui visait à aménager à 2x2 voies la RN entre Roquemaure et Pont Saint Esprit.

La phase travaux du projet a débuté en août 2023 pour 12 mois. Bien que très complexe aussi bien sur le volet exploitation (proximité d'un échangeur autoroutier, forte présence de poids lourds) que sur le volet environnemental (nombreuses espèces protégées), ce chantier a été piloté dans les délais impartis.

Sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Occitanie et maîtrise d'œuvre de la Dirméd, le coût total du projet se porte à 2,5 M€ TTC.



Lozère

Mise en service de la complétude de l'échangeur de Saint-Chely d'Apcher (A75)

Conçu avec l'objectif d'améliorer la desserte de Saint-Chely d'Apcher, le projet consistait à compléter le demi-échangeur n°33 de l'autoroute A75 en créant les deux bretelles Sud (de Montpellier vers le territoire, et du territoire vers Montpellier). Cet aménagement bénéficie au développement des zones d'activités situées à l'Est et au Nord-est de la commune tout en réduisant la circulation, notamment des poids lourds, dans la traversée de l'agglomération.

La création de ces bretelles a nécessité des aménagements complémentaires :

- le prolongement du boviduc existant sous l'A75 (utilisé notamment par le centre équestre), au niveau de son extrémité Nord-Est pour passer sous la nouvelle bretelle de sortie ;
- la création d'un boviduc sous la nouvelle bretelle d'entrée ;
- la modification du tracé du chemin d'exploitation avec la création de murs en enrochement, compte tenu des emprises restreintes.

Inscrite dans le contrat de plan État-Région, l'opération d'un montant de 2,84 M€ TTC, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL Occitanie et le maîtrise d'œuvre de la Dirméd, a été financée conjointement par l'État, la Région Occitanie, le Département de la Lozère et la commune de Saint-Chely d'Apcher.

L'inauguration officielle de l'échangeur a eu lieu le 20 janvier 2023.

RÉPONDRE AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

La Dirmed renforce ses actions pour répondre aux enjeux des transitions écologique et énergétique. Elle œuvre ainsi au quotidien à la réduction de l'impact environnemental de ses chantiers, à la promotion de la mobilité durable et la préservation et à la restauration de la biodiversité.

RÉDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL



Formalisation de sa stratégie de décarbonation des travaux

Dans le sillage de l'instruction ministérielle du 30 mai 2023, la Dirmed a défini et formalisé dans l'année sa stratégie de décarbonation des travaux de chaussées. Celle-ci est axée sur 3 axes structurants :

- Le lancement d'une démarche d'éco-conception via une opération d'envergure avec comme visée notamment la recherche d'une optimisation du dimensionnement des structures et la définition d'une nouvelle politique d'achat éco-responsable d'enrobés qui passe par l'appropriation des outils actuels « éco-comparateurs » ;
- Le recours généralisé au recyclage des agrégats d'enrobés pour les marchés d'entretien préventif. La Dirmed s'est fixée l'objectif d'atteindre -voire de dépasser- un taux moyen annuel de 35 % à l'horizon 2028 ;
- La poursuite des expérimentations de matériaux alternatifs (enrobés biosourcés) à l'instar de celle en cours sur la RN568.

Augmentation du recyclage des agrégats

La Direction Générale des Infrastructures, des Transports et des Mobilités (DGITM) a fixé aux DIR, l'objectif d'un taux moyen annuel de recyclage des agrégats d'enrobés à 25 % à l'horizon 2025. En phase avec ces directives, le taux annuel moyen recyclé par la Dirmed, en constante progression, est de 35 % pour l'année 2023.

Taux moyen annuel recyclé par la Dirmed

2021	27,4 %
2022	29,8 %
2023	35,0 %

Bouches-du-Rhône

Expérimentation d'un liant biosourcé (RN568)

En juin 2023, la Dirméd, en collaboration avec la direction technique des activités Route France de VINCI Construction, a lancé sur la RN 568, l'expérimentation d'un liant végétal dit biosourcé dans la composition de Béton Bitumineux Semi-Grenu (BBSG) sur une section de 470 m. Cette section a été réalisée à partir d'enrobés composés à 0% d'agrégats d'enrobés. Le liant végétal dit « biosourcé » permettra de diminuer l'empreinte carbone de l'enrobé formulé tout en conservant des performances en adéquation avec un BBSG.

Le coût des travaux s'est élevé à 646 000€ TTC (enrobé et signalisation horizontale).



Alpes de Haute Provence

Expérimentation d'une nouvelle formulation d'enrobé à froid plus écologique (RN85)

Dans le cadre de sa veille technologique et de sourcing, un nouvel enrobé à froid -à moindre impact environnemental- a été repéré et testé par la Dirméd sur la RN85, dans les Alpes de Haute Provence. Ce produit, dédié à la réparation des matériaux bitumineux en voirie, conçu à base de liant végétal et sans solvant, intègre dans sa composition 35 % de granulats recyclés. Applicable à des températures comprises entre 40 °C et 60 °C, il permet une remise en circulation immédiate après compactage. L'évolution de cet enrobé sera suivie sur un an par le CEI de Digne les Bains. Si ce test s'avère concluant, la Dirméd intégrera des exigences plus importantes en termes de liant d'origine végétale et de pourcentage de recyclé dans ses cahiers des charges.



Bouches-du-Rhône

Début des travaux du mur anti-bruit du site 10 (A55)

Le mur anti-bruit -dit du site 10- à Martigues vise à réduire les nuisances sonores de l'A55 sur le quartier de Font Sarade. Débutés en octobre 2023, les travaux consisteront à la réalisation d'écrans anti-bruit sur GBA élargie d'une hauteur de 4m en section courante de l'A55 sur 355m linéaires (dont une partie en PMMA sur le franchissement de l'OA7 sur 40m) et d'un écran d'une hauteur de 3m sur 140m linéaires, le long de la bretelle de sortie de Lavéra. L'opération, d'un montant de 3,7 M€ TTC, a fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la DREAL PACA, maître d'ouvrage stratégique de l'opération et la Dirméd pour la maîtrise d'ouvrage opérationnelle et la maîtrise d'œuvre en phases études et travaux.



Gard

Des études pour la valorisation des eaux de bassin de rétention (RN 106)

Le changement climatique amène l'intensification des périodes de sécheresse : la gestion des ressources en eau devient donc une priorité dont la Dirméd s'est emparée. D'abord en répondant en mai 2023 à l'appel à projet biodiversité du Ministère puis en lançant fin 2023 un appel d'offres dans le but d'explorer les possibilités de valorisation des eaux de ruissellement captées par les bassins routiers qu'elle exploite. L'étude sera conduite par un bureau d'étude spécialisé dans les domaines de l'eau et de la réutilisation des eaux usées, sur un bassin de la RN106. Elle a pour but d'identifier les usages possibles et des utilisateurs potentiels des eaux de bassin dans le respect de la réglementation et en collaboration avec les services de l'Etat (Agence de l'eau, DDTM, ARS...). Si des usages sont identifiés, ils permettront de réduire le prélèvement d'eau dans le milieu naturel.



Poursuite de l'électrification de la flotte de véhicules de liaisons

Suite aux directives de la circulaire du 13 novembre 2020 relative à la gestion des mobilités des agents de l'État, la Dirméd respecte l'obligation d'achat de 50% de véhicules électriques ou hybrides pour ses véhicules de liaisons. En 2023, elle a ainsi fait l'acquisition de 4 véhicules à faibles émissions de CO₂ (3 véhicules légers électriques et 1 hybride).

En parallèle, l'installation de bornes de recharge s'est poursuivie sur l'ensemble de ses sites.

Aussi dans le cadre de la note ministérielle du 9 novembre 2023, la Dirméd s'est engagée pour 2024 à respecter les objectifs suivants :

- Un objectif annuel (2024-2026) d'électrification, qui se traduit par l'acquisition de 50% au moins de véhicules électriques pour le renouvellement du parc de -3.5t.
- Une trajectoire de réduction du parc de véhicules particuliers passant de -3% en 2024 par rapport à 2021 à -6% à l'horizon 2027.

**Hautes-Alpes**

Le nouvel hangar du CEI de Saint Bonnet en Champsaur récompensé pour ses qualités d'éco-conception

La Dirméd a inauguré, en novembre 2023, le nouvel hangar du Centre d'entretien et d'intervention de Saint Bonnet en Champsaur. Ce bâtiment -dont la structure est composée en majorité de bois et dont le béton provient d'une centrale champsaurine- a été récompensé du Grand Prix de la construction, de l'aménagement et de l'architecture durables pour ses matériaux biosourcés, son aspect emprunté aux bâtiments agricoles du Champsaur et sa faible consommation énergétique. Organisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) 05, ce prix distingue les projets de construction vertueux.

Sobriété énergétique : remplacement des chaudières à fioul

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la Dirméd a été lauréate de l'appel à projet «Résilience 2». Elle s'est ainsi engagée à remplacer les chaudières fonctionnant au fioul, sur l'ensemble des sites concernés, par des systèmes de pompe à chaleur air – eau. Un marché de travaux relatif au remplacement de chaudières à fioul par des systèmes de pompes à chaleur air-eau de performance A++ a donc été notifié en octobre 2023 pour les sites concernés (DU, siège DADS, CEI Chorges, CEI Argentière, site de Laffrey).



OFFRIR UNE ALTERNATIVE À L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Après le déploiement de 25 km de voies réservées aux transports en commun sur les autoroutes de l'aire métropolitaine Aix-Marseille ces dernières années, l'année 2023 a été consacrée :

- à la mise en service et au lancement des travaux de six nouvelles VRTC sur A7 et A50 représentant 10 km supplémentaires
- au lancement d'une première expérimentation d'une VR2+ (voie réservée également aux covoitureurs en plus des transports en commun) sur l'autoroute A502 à proximité d'Aubagne
- à la préparation avec les 3 autres co-financeurs (la Région, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence) du prochain programme de voies réservées et d'aménagements type Pôle d'échanges multimodaux à inscrire au CPER 2023-2027. Un accord ayant d'ores et déjà été trouvé pour une enveloppe de 40 M€.

Bouches-du-Rhône

Mise en service d'une nouvelle voie pour les bus sur l'A50 entre Florian et Jarret

De septembre 2022 à octobre 2023, les travaux d'aménagement d'une voie réservée aux transports en commun -longue d'environ 1km dans chaque sens de circulation- ont eu lieu sur l'A50 entre le Boulevard Urbain Sud (échangeur Florian) et le Boulevard Jean Moulin (échangeur Jarret). Ces travaux ont consisté à élargir la plateforme autoroutière dans les deux sens de circulation en augmentant la largeur côté rive moyennant l'élargissement rendu nécessaire du pont Cabassud.

Après les phases de conception du projet en 2021-2022 et une intervention préalable de désamiantage d'enrobés, les travaux d'aménagement de la VRTC ont débuté par le dévoiement des réseaux sur l'A50 et au niveau du boulevard Cabassud avant la réalisation du génie civil d'élargissement du pont. Mise en service le 14 novembre 2023, cette nouvelle VRTC permet de garantir et fiabiliser les temps de parcours des près de 200 bus empruntant quotidiennement ces deux sections.

Bouches-du-Rhône

Aménagement d'une VR2+ sur l'A502

Issue des mesures déployées suite à la Convention Citoyenne pour le Climat, l'actuelle voie réservée aux lignes régulières de bus (VRTC) aménagée sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute A502, de Marseille vers Aubagne, va évoluer vers une voie expérimentale pour covoiturage (VR2+).

Le tronçon de l'A502 concerné, d'une longueur de 600 mètres environ, est compris entre le franchissement de l'autoroute A52 et le giratoire de la zone industrielle des Paluds (RD8N).

Les travaux, d'un montant total d'environ 300 k€ TTC, portent sur la transformation de l'actuelle VRTC en voie de covoiturage VR2+. Ceux-ci n'ont pas impliqué de modification substantielle de l'infrastructure, ni d'élargissement de la plateforme de l'autoroute. Les travaux ont consisté d'une part en l'adaptation du marquage et des panneaux de signalisation de l'actuelle voie réservée, et d'autre part en l'installation en accotement de la voie réservée d'un radar pédagogique et d'un panneau de signalisation lumineuse, ainsi que de caméras permettant d'identifier les véhicules et leur taux d'occupation. Les travaux d'aménagement de la VR2+ ont débuté en novembre 2023. La mise en service est programmée pour avril 2024.



PROTÉGER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ



Sensibilisation sur les plantes invasives aux DADS et DRC

En juin et septembre 2023, la Dirméd a organisé à destination des agents du District des Alpes du Sud (à Gap puis au CEI de Saint Bonnet) et du District Rhône-Cévennes (CEI de Boucoiran), des sessions de sensibilisation aux plantes invasives avec l'appui du Conservatoire Botanique Naturel Méditerranée.

Ces réunions ont permis de consolider la connaissance des 4 principales plantes invasives (l'ambroisie, la berce du Caucase, l'ailante et la renouée du Japon) ainsi que leurs enjeux sanitaires et environnementaux. Des rappels ont été faits sur les adaptations des pratiques de gestion des dépendances vertes à respecter (fauchage programmé, techniques de lutte...) afin de contribuer à la limitation de l'invasion de ces plantes et de contenir leur expansion en réduisant au mieux la production de semences. A l'issue de ces sessions, des supports photographiques ont été intégrés à la Main Courante Embarquée afin de faciliter la reconnaissance de ces plantes par les agents.

Bouches-du-Rhône

Lutte contre les ailantes sur les autoroutes marseillaises

Dans le cadre de l'Avis d'appel public « opération coup de poing » de gestion des plantes invasives, la Dirméd s'est engagée dans la réalisation d'une expérimentation de traitement de l'ailante sur l'A7 et sur l'A50. Sous expertise du CBN Méditerranée, plusieurs zones témoins ont été définies dans le but d'observer si les ailantes s'épuisent après deux ou trois séries de coupes (double passes) et de vérifier au travers d'une action de couverture végétale, la performance d'une mise en concurrence de cette espèce avec d'autres espèces végétales. La lutte contre cette espèce très invasive permet de limiter l'altération des infrastructures et les nuisances sur la biodiversité.

Par ailleurs, la Dirméd s'est associée à la Dir Sud-Ouest dans le projet de tester le produit de lutte biologique (champignons) « Ailantex » déjà expérimenté par la SNCF.



Isère

Aménagement du terre-plein central à Vizille

Afin de mener à bien ses obligations liées à l'entretien du domaine public, la Dirméd procérait sur le terre-plein central de Vizille à deux débroussaillages par an. Sur cette route à chaussées séparées, les interventions des agents nécessitaient la fermeture des 2 voies rapides dans chaque sens de circulation. Au-delà de la gêne aux usagers, ces opérations engendraient des risques de sécurité pour les agents. Pour solutionner ces problèmes, sans accroître l'imperméabilisation des sols et conserver une épuration de la pollution, une minéralisation partielle -sous les glissières et à l'arrière de celles-ci- a été réalisée sur ce terre-plein. L'étude a été menée par le SIR2M-Montpellier et le CEI de la Mure a assuré -en régie- le suivi des travaux d'un montant de 540 000€ TTC.

VIE DE L'INSTITUTION : ANNÉE DE TRANSITION VERS UN NOUVEAU PROJET DE SERVICE

UNE ANNÉE CHARNIÈRE DANS LE DÉPLOIEMENT DE LA LOI 3DS

L'année 2023 peut être considérée comme une année charnière dans la mise en œuvre de la Loi 3DS. En effet, dès le mois de janvier la liste des autoroutes, routes et portions de voies transférées ou mises à disposition ont été précisées par décision ministérielle. S'en est suivie l'instruction aux préfets de départements concernés par la prise d'arrêtés de transferts. Mi-avril, c'est l'instruction sur le calcul des ETP à transférer qui a été publiée. L'année a ainsi été jalonnée par la publication, à un rythme soutenu, de décrets, instructions et arrêtés.

La Dirmed s'apprétait à être très fortement impactée par la volonté de quatre conseils départementaux, dont celui des Bouches du Rhône (CD13), de récupérer le réseau routier national non concédé. En mai, le renoncement du CD13 a finalement fortement limité l'impact de la Loi 3DS sauf sur le Vaucluse et l'Isère.

Dans ce contexte, et eu égard aux conséquences structurelles et humaines que ces transferts allaient avoir, des

formations spécifiques à la conduite du changement ont été mises en œuvre au cours du 1er trimestre à destination des cadres. Une cellule d'écoute a également vu le jour en coopération avec le service social et une psychologue du travail. Elle visait à pouvoir accompagner les agents les plus en difficulté face à ces bouleversements. Le renoncement du CD13 en mai et le maintien des seuls CD84 et CD38 a néanmoins conduit au transfert des deux CEI de La Croisière et de La Mure. A l'automne, le processus de positionnement a été présenté aux agents de la Dirmed et plus précisément à ceux des 2 CEI concernés, puis mis en œuvre permettant aux agents directement impactés d'exprimer leur choix sur les postes offerts par les collectivités. Processus nécessaire dans l'optique du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2024, mais surtout de la mise à disposition individuelle des agents au 1^{er} avril.

VERS UN PROJET DE SERVICE COCONSTRUIT ET PARTAGÉ

En parallèle, établissant le bilan de sa stratégie précédente (2018-2022), la Dirmed s'est engagée dans une importante phase de réflexion pour élaborer un nouveau projet de service répondant aux enjeux qui lui sont posés -notamment par la transition écologique et énergétique- avec en toile de fond la préservation de la santé, de la sécurité et la qualité de vie au travail.

Le cœur de cette démarche est basé sur une phase d'écoute interne de l'ensemble des agents et une mise en partage autour de forums d'encadrement et de groupes de travail thématiques qui amèneront à la définition des orientations stratégiques, sur la base de valeurs communes partagées et traduites en objectifs opérationnels. Ces orientations devraient aboutir au lancement d'un projet organisationnel matérialisé par des chantiers d'approfondissement en groupes de travail pluridisciplinaires, qui permettront la prise en compte concrète des sujets majeurs issus de la phase d'écoute interne.

Événement marquant dans la définition de ces orientations et dans la réflexion engagée, le Séminaire des cadres 2023 a permis de faire émerger un certain nombre de constats sur l'organisation, les modes de fonctionnement, la force du collectif de la Dirmed. Les travaux réalisés lors de ce séminaire seront poursuivis et élargis en 2024.



UNE PRIORITÉ PERMANENTE : LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La Dirmed s'est naturellement impliquée dans l'élaboration du Plan de Prévention Ministériel Renforcé (PPMR) porté par le Ministère. En parallèle, en interne, des avancées significatives sont à noter dans sa politique de prévention.



Les documents-socles actualisés

Au cours de l'année 2023, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Dirmed a fait l'objet d'une actualisation significative. La méthode de cotation des risques a tout d'abord été modifiée, dans le but de mieux appréhender les niveaux de risques, à l'aide d'une échelle plus représentative. Un travail conséquent a également été mené au sein de 3 groupes dédiés à chacun des 3 domaines que sont l'Ingénierie, l'Administratif, et l'Entretien/Exploitation.

Ces groupes ont contribué à revoir la cotation de chacun des risques, en intégrant en paramètres nouveaux les actions et mesures de prévention déjà existantes dans notre service. Le DUERP ainsi remanié a été présenté et validé lors de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du 05 octobre 2023. Sur cette base, la refonte du Plan de Prévention des risques sera entreprise en 2024 et constituera un des objectifs majeurs dans le domaine de la Prévention, visant à supprimer ou à réduire toujours plus les risques auxquels l'ensemble des agents peuvent être confrontés dans l'exercice quotidien de leurs missions.

C'est également sous l'angle de la santé et de la sécurité des agents que le Règlement Intérieur en Santé, et Sécurité au Travail a été actualisé en 2023. Ce travail a été mené conjointement avec le service médico-social. Ce document constitue un élément important de la politique de Prévention au sein de la Dirmed et présente des évolutions significatives concernant les mesures liées à l'alcool et aux stupéfiants. Il a été présenté aux représentants du personnel lors de Formations Spécialisées et a été approuvé. Il a également fait l'objet de présentations lors de Comités Locaux de Prévention mais aussi de 1/4h de sécurité, à l'ensemble des agents.

Aménagements de sécurité d'accès aux ouvrages d'art

La Dirmed exploite sur son réseau environ 1000 ponts et 900 murs. Ces ouvrages d'art sont régulièrement inspectés dans le cadre des visites IQOA (tous les 3 ans) et de manière approfondie lors des IDP (tous les 6 ans). Par ailleurs, ils font également l'objet d'une surveillance continue par les agents des Districts qui s'assurent de la pérennité des ouvrages. L'accès à ces ouvrages doit donc se faire en toute sécurité pour les agents. Sans nécessiter d'équipements particuliers et lourds à entretenir, divers aménagements peuvent directement supprimer les risques : garde-corps, escaliers pour permettre l'accès aux culées, lignes de vie ou encore éclairage.

En 2023, environ 200k€ TTC ont été engagés par la Dirmed pour la réalisation de travaux d'aménagements et d'équipements dédiés à la sécurité d'accès aux ouvrages d'art : au District Urbain : construction d'escaliers d'accès équipés de garde-corps, construction d'escaliers et d'accès pour l'accès à la culée,

→ au District Rhône Cévennes : mise en place d'un escalier d'accès au pied d'un ouvrage

Cette démarche initiée en 2022 aboutira à un plan pluriannuel afin de prioriser les aménagements et investissements avec une forte volonté d'augmenter le budget dédié.



Qualité de vie au travail

A la suite de la mise en place en 2022 d'un groupe de réflexion sur la qualité de vie au travail (QVT), composé d'une douzaine d'agents (7 hommes, 5 femmes), qui a permis d'établir un premier plan d'actions d'amélioration de la QVT, une nouvelle enquête individuelle et anonyme a été lancée en mars 2023 pour évaluer de manière permanente la qualité de vie au travail mais également pour recueillir les besoins d'actions à déployer en la matière qui ne seraient pas remontées du collectif. A l'issue de cette enquête, 5 nouvelles actions ont été inscrites au plan d'actions QVT 2023.



Journée de sensibilisation à la sécurité des agents de la route

À l'occasion de la campagne nationale annuelle en faveur de la sécurité des agents de la route, la Dirméd s'est associée à ESCOTA et à la Gendarmerie Nationale, le 4 juillet 2023 sur l'aire de Manosque (A51), pour sensibiliser les usagers de la route à la sécurité des agents en intervention. Cette action collective visait à rappeler l'importance du respect des règles de sécurité et en particulier celle du corridor de sécurité.

Parcours de suivi psycho-social individuel

La santé et la qualité de vie au travail constituant un élément particulier d'attention au sein de la Dirméd, un travail en étroite collaboration est mené avec le service médico-social. Il est complété par des interventions ponctuelles ou de plus longues durées par des psychologues du travail et cliniciens, notamment pour répondre à des situations potentiellement traumatisantes (incivilités ou agressions de la part d'usagers, interventions sous circulation à caractère traumatique), ou encore des conflits interpersonnels.

A ce titre, de nouvelles formations à la gestion des incivilités ont été dispensées aux agents ayant été plus directement exposés en 2023. Dans d'autres centres, ce sont des accompagnements sous la forme de coaching qui ont été proposés et mis en œuvre auprès de personnels d'encadrement pouvant se trouver en difficulté. Des interventions auprès de collectifs de travail ont également été déployées sous la forme d'ateliers permettant de mieux appréhender la communication ou encore l'organisation du travail.

Journée de cohésion

Le 20 juin 2023, la journée de cohésion de la Dirméd s'est déroulée au cœur de Cassis. Au programme de cette journée pour les 210 agents présents : découverte pédestre des calanques, visite guidée de la ville, initiation et concours de pétanque et atelier olfactif.

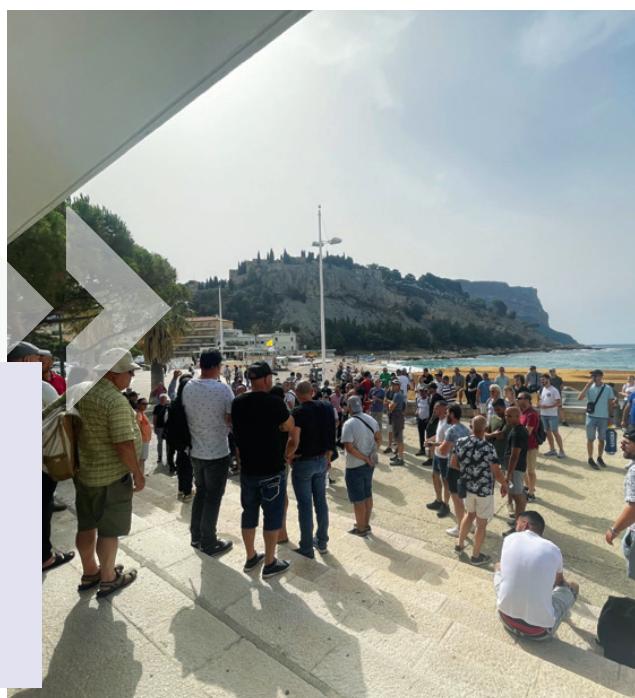
Expérimentation des dispositifs d'alerte sonore temporaire (DAST)

L'utilisation des DAST vise à améliorer la sécurité des agents en avertisseur par une alerte sonore et vibratoire, les usagers du réseau de la présence de chantiers ou d'autres situations nécessitant une vigilance accrue. Suite à des tests concluants menés en 2022, l'expérimentation sous circulation des dispositifs d'alertes sonores temporaires sur le réseau Dirméd se sont poursuivis en 2023, tel que validés en FS SSCT. Les données recueillies lors de ces tests permettront d'affiner les modalités d'utilisation du dispositif et d'identifier les secteurs du réseau où son déploiement sera le plus pertinent.

L'objectif en 2024 est de former les agents à l'utilisation des DAST et définir un cadre d'utilisation du dispositif clair et précis pour une mise en œuvre perenne.

Évaluation des risques psycho-sociaux (RPS)

Sept ans après la première démarche d'évaluation des risques psychosociaux en situation de travail, et compte tenu de l'évolution du service et des impacts de la crise sanitaire et de la loi 3DS, la Dirméd a relancé une nouvelle évaluation des RPS dans le but d'établir un nouveau plan de prévention destiné à améliorer les conditions de travail et à réduire les facteurs de RPS au sein de l'organisation. L'année 2023 a été consacrée au lancement de l'enquête auprès de l'ensemble des agents de la Dirméd et à la réalisation par la suite d'entretiens collectifs avec une cinquantaine d'agents encadrants et non-encadrants afin de poser précisément le diagnostic, qui a été validé en FS SSCT.



L'ADAPTATION DES COMPÉTENCES AUX NOUVEAUX MÉTIERS



Le Plan Local de Formation : bilan 2023

Le Plan Local de Formation (PLF) de la Dirméd constitue le document central du dispositif de formation professionnelle. Il est présenté et validé annuellement lors de la Commission Locale de Formation. Issu d'un travail collaboratif de l'ensemble des services, il est mis à la disposition de l'ensemble des agents afin de consolider leurs connaissances et compétences existantes, mais également d'en acquérir de nouvelles, indispensables à l'exercice de leurs missions.

Le PLF 2023 a traduit la volonté de mettre en œuvre les actions nécessaires aux besoins de chacun à travers les formations métiers, les formations qualifiantes, les PEC et prise de poste, ou encore d'autres formations plus spécifiques, à portée individuelle ou collective. Il a été marqué par le contexte particulier lié à la loi 3DS. Des formations spécifiques ont été intégrées en vue d'accompagner les agents qui souhaitaient en bénéficier.

Sur l'année 2023, ce sont 2347 jours de formation qui ont été réalisés, et 1423 agents formés. Pour un effectif annuel moyen de 468 agents, le nombre de jours de formation par agent a été ainsi de 5 jours environ.

Formations qualifiantes : renouvellement et évolutions

Au titre des formations figurant au Plan Local de Formation annuel, les formations qualifiantes du domaine Santé-Sécurité constituent un enjeu tout particulier. Outre l'apprentissage ou le rappel des règles permettant aux agents d'intervenir en toute sécurité, elles conditionnent également l'obtention de leurs autorisations employeurs. En 2023, ce sont 840 jours de formation qui ont été suivis dans ce domaine, pour 533 participants. Les agents d'exploitation représentent plus de 85 % des agents formés. Les formations principales de ce domaine sont : les ACES, QUAPODES, Tronçonneuse-débroussailleuse, AIPR.

Mi-décembre, il a également été décidé, compte tenu des enjeux de sécurité, de former l'ensemble des vacataires VH à QUAPODES. Il est aussi possible dorénavant de demander à ce que les vacataires VH soient formés aux ACES tronçonneuse et débroussailleuse, selon les besoins propres à chaque CEI. La formation ACES chargeur leur est par ailleurs également accessible.

En 2024, une nouvelle formation qualifiante verra le jour : la formation DAST (Dispositif d'Alerte Sonore Temporaire) destinée à la pose et dépose de bandes rugueuses à l'aide de l'engin appelé RAPTOR. Le contenu de cette nouvelle formation est en préparation par le groupe de travail qui a œuvré à l'expérimentation de ce dispositif.

Recrutement : bilan 2023

Après une année 2022 marquée par un solde négatif en termes de recrutement, l'année 2023 a enregistré un solde positif de 9 agents, ce qui a conduit à un effectif à fin 2023 de 471 agents. Ce résultat est le fruit des efforts réalisés en matière de recrutements : campagnes et cycles de mobilités (14 au total), concours mais aussi l'accent mis sur les recrutements de contractuels.

Il est à souligner également la diversité des nouveaux entrants : outre les mobilités «classiques» d'agents issus de notre Ministère, de plus en plus d'agents rejoignent la Dirméd par détachement en provenance d'autres ministères ou de collectivités, ou encore par sorties d'écoles ou de concours externes.





LA MISE EN ŒUVRE D'UN DIALOGUE SOCIAL OUVERT ET DE QUALITÉ

Au cours des élections professionnelles de décembre 2022, les agents de la DIRMED ont désigné leurs représentants au Comité Social d'Administration (CSA), aux commissions administratives paritaires ou encore à la commission consultative des ouvriers des parcs et ateliers (CCOPA). Les CSA et FS SSCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail) mis en place durant le 1^{er} semestre 2023, sont venus se substituer aux Comités Techniques et CHSCT. Ils ont donné lieu à l'élaboration et l'approbation du nouveau Règlement Intérieur qui les régit.

Ce sont 4 CSA et 4 FSSCT qui se sont tenus au cours de l'année, permettant de présenter aux représentants du personnel des points soumis à avis, des points à caractère informatif, et d'échanger avec eux sur des questions diverses. Outre des sujets récurrents tels que le Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale ou encore le bilan RH et l'évolution des effectifs, les points abordés ont reflété l'actualité 2023 de la Dirmed.

La Formation Spécialisée en SSCT a permis également d'échanger autour du diagnostic RPS ou encore de la QVT. Des dispositifs expérimentaux tels que le DAST ont été présentés et des documents-socles ont vu le jour ou ont fait l'objet d'actualisations (DUERP, RI SST, procédure stress post-traumatique).

Aussi, par le biais de plusieurs réunions informelles avec les représentants du personnel, la direction les a tenus informés de l'avancement de certains dossiers tels que les promotions, la mise en œuvre de la loi 3DS ou le projet de service.

Non obligatoire, la Commission Locale de Formation a été maintenue comme souhaité par les représentants du personnel.

Le Comité Local d'Action Sociale a lui aussi été renouvelé en mai 2023.

CHIFFRES-CLÉS 2023

BUDGET



75,5 M€

ENGAGÉS POUR L'ENTRETIEN
ET L'EXPLOITATION DONT :

- **24,5M€** dédiés aux chaussées
- **12,7M€** en études et réparations des Ouvrages d'art
- **6,1M€** pour la surveillance, l'entretien courant et spécialisé des Ouvrages d'art
- **1,6M€** pour moderniser et verdier le matériel
- **600k€** euros dédiés à la VH



33 M€

ENGAGÉS POUR L'INGÉNIERIE :
plus de 70 % de l'activité sur l'Ingénierie
de l'entretien et de la réparation dont
plus de 40 % sur les ouvrages d'art.



2 M€

DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN EXPLOITATION MODERNISATION



108 opérations

ÉTUDES ET TRAVAUX ACTIVES DONT :

- **80** pour la DIRMED
- **22** pour la DIRMC
- **5** pour la DREAL Occitanie
- **1** pour la DREAL PACA



350 000 m²

de couche de roulement
des chaussées renouvelés



ENVIRON

35 000 événements

sur le réseau recensés par le Centre
d'Information et de Gestion de
Trafic (CIGT)

RESSOURCES HUMAINES



471 agents

- **36** départs
- **45** arrivées
- **23** mouvements internes



50 promotions

par concours et avancement



18 concours AEP

(Agents d'Exploitation Principal)



2 347 journées de formation

soit 5 jours de formation en
moyenne / agent

DIR Méditerranée

16, rue Antoine Zattara, 13003 Marseille

04 86 94 68 00

04 86 94 66 41

dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Contact usagers :

relations-usagers.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Contact communication :

com.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr